

DECISION N° D2024-066

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE SOLIHA SOLIDAIRES TERRITOIRES EN NORMANDIE ET LA VILLE POUR LE PASSAGE DU SENSIBUS LE 28/02/2025 DE 9H A 12H PLACE DU MARCHÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R123-21 et R123-233,
Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire
Considérant la proposition de SOLIHA Territoires en Normandie,
Considérant l'intérêt d'organiser cette action d'information et de sensibilisation des publics seniors aux possibilités de vivre plus longtemps en sécurité et confortablement,
Considérant que la Ville souhaite favoriser la prévention et l'accompagnement à la perte d'autonomie des personnes âgées isolées et fragilisées,

DECIDE

- De signer la charte d'engagement avec SOLIHA Territoires en Normandie sise 8 boulevard Jean Moulin à Caen (14053 CAEN CEDEX 04 CS 25362).
- D'organiser l'action le vendredi 28 février 2025 de 9h00 à 12h00 sur la Place du Marché. Cette résidence étant assurée par le SENSIBUS à titre gracieux, la Ville devant participer activement à l'organisation matérielle de l'évènement et à la mobilisation des seniors et habitants concernés par la problématique du maintien à domicile.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 9 décembre 2024

Signé le

Publié le

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPE

